

Les équivalences et dispenses du DSCG

La liste des dispenses d'épreuves au DSCG est modifiée par plusieurs arrêtés entre 2021 et 2024.

Comme en DCG, les écoles de commerce, les universités et toutes les écoles qui le souhaitent peuvent proposer leurs diplômes en dispense du diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Une liste est alors publiée et régulièrement mise à jour. C'est une spécificité de la filière de l'expertise comptable.

Qu'est-ce qu'une dispense d'épreuve du DSCG ?

Une dispense d'épreuve est accordée au candidat du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion qui est déjà titulaire d'un autre diplôme. Ce diplôme doit être en rapport avec la comptabilité et la gestion et figurer sur une liste officielle.

La dispense d'épreuve permet au candidat de ne pas se présenter à l'examen pour les unités d'enseignement concernées. Elle n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale.

Quels sont les diplômes qui ouvrent droit à dispense du DSCG ?

Les diplômes qui ouvrent droit à dispense d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et gestion sont peu nombreux.

À compter de la session 2022, la liste officielle des diplômes est modifiée. Selon l'arrêté du 21 octobre 2021 publié au [Bulletin Officiel le 9 décembre 2021](#), les dispenses sont accordées aux candidats qui justifient des titres et diplômes suivants :

- **master comptabilité, contrôle, audit (CCA)**, dispense des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- **master finance**, dispense des épreuves n°2, 6 et 7 du DSCG ;
- **master management des systèmes d'information**, dispense des épreuves n°5, 6 et 7 du DSCG ;
- **master contrôle de gestion et audit organisationnel**, dispense des épreuves n°3, 6 et 7 du DSCG ;
- **agrégation économie-gestion, option B finance et contrôle**, dispense des épreuves n°2, 3, 5 et 7 du DSCG.

Un second arrêté du 23 juin 2022 publié au [Bulletin Officiel le 14 juillet 2022](#) complète la liste des dispenses du DSCG pour les candidats qui justifient des titres et diplômes suivants :

- **diplôme du Conservatoire national des arts et métiers**, Institut national des techniques économique et comptable, diplôme supérieur de gestion et de comptabilité, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école SKEMA Business School de Lille**, programme Grande École, parcours « Expertise comptable et audit », dispense des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ».

Un troisième arrêté du 8 août 2022 publié au [Bulletin Officiel le 1er septembre 2022](#) complète à nouveau la liste des dispenses :

- **diplôme de l'école ESC Clermont Business School**, Programme Grande Ecole grade master, filière audit expertise, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école KEDGE Business School**, sites de Bordeaux et de Marseille, Programme Grande Ecole, parcours audit expertise, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école NEOMA Business School**, Programme Grande Ecole grade master, mention comptabilité, contrôle, audit, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG.

Un quatrième arrêté du 18 janvier 2023 publié au [Bulletin Officiel le 23 février 2023](#) complète encore cette liste :

- **diplôme de l'école Audencia**, programme grande école, parcours audit, dispenses des épreuves n° 2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école ESC Dijon Bourgogne**, programme grande école grade master, filière audit expertise conseil, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG.

Un cinquième arrêté du 4 mai 2023 publié au [Bulletin Officiel le 25 mai 2023](#), complète à nouveau cette liste :

- **diplôme de l'école de management Léonard de Vinci**, programme grande école, spécialisation Finance et contrôle de gestion, dispenses des épreuves n°3, 6 et 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école ESC Pau**, programme grande école, parcours Audit expertise comptable, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6 et 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école ESSCA**, programme grande école, spécialisation Audit-expertise, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6 et 7 du DSCG ;
- **diplôme de l'école EESC Toulouse Business School (TBS éducation)**, diplôme programme grande école, parcours Audit DSCG, dispenses des épreuves n°2, 3, 5, 6 et 7 du DSCG.

Un sixième arrêté du 29 août 2023 publié au [Bulletin Officiel le 14 septembre 2023](#), complète la liste des dispenses :

- **diplôme de l'école ISG**, Programme grande école, spécialisation finance, audit, contrôle, dispenses des épreuves n°2, 3, 6, 7 du DSCG.

Un septième arrêté du 15 janvier 2024 publié au [Bulletin Officiel le 1er février 2024](#), complète la liste des dispenses :

- **diplôme de l'école de management de Grenoble**, diplôme d'études supérieures en management, parcours expertise comptable et audit financier, dispenses des épreuves n° 2, 3, 5, 6, 7 du DSCG

 Un huitième arrêté du 18 novembre 2024 publié au [Bulletin Officiel le 5 décembre 2024](#), complète la liste des dispenses :

- **diplôme de l'école Paris School of Business**, Programme Grande École, spécialisation comptabilité, conseil et audit, dispenses des épreuves n° 2, 3, 6, 7 du DSCG

Un neuvième arrêté du 5 février 2025 publié au [Bulletin Officiel le 27 février 2025](#), complète la liste des dispenses :

- **diplôme de l'école IESEG**, programme grande école, parcours audit, contrôle de gestion et finance d'entreprise, dispenses des UE n° 2, 5, et 6 du DSCG. »